



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 13.10.2004
COM(2004) 668 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL, AU PARLEMENT
EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU
COMITÉ DES RÉGIONS**

**L'avenir du textile et de l'habillement après 2005 –
Recommandations du Groupe « Textile et habillement » de haut niveau**

{SEC(2004) 1240}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Situation économique du secteur UE du textile et de l'habillement	4
3.	Recommandations du Groupe «textile et habillement »de haut niveau.....	4
3.1.	Recherche et innovation.....	5
3.2.	Éducation, formation et emploi.....	6
3.3.	Autres questions liées à la compétitivité.....	6
3.4.	Aspects régionaux	7
3.5.	Questions de politique commerciale	8
4.	Conclusions	10

1. INTRODUCTION

Le 29 octobre 2003, la Commission a adopté la Communication intitulée « l'avenir du secteur du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie »¹, qui représente une application sectorielle des politiques industrielle et commerciale de l'UE, et tient compte des caractéristiques particulières de ce secteur. Étant donné les défis auxquels ce secteur est actuellement confronté et continuera de l'être dans les années à venir, la Commission a procédé à une évaluation de ses politiques et instruments afin d'identifier les mesures ou les actions qui pourraient améliorer la position concurrentielle du secteur.

Le 27 novembre 2003, le Conseil « Compétitivité » a approuvé la communication et souligné l'importance d'assurer une interaction effective des politiques au niveau de l'UE. Dans ses conclusions, la communication insiste sur l'importance stratégique, pour le secteur, d'améliorer la compétitivité, notamment par le biais de la recherche, de l'innovation, des mesures de formation et de protection des droits de propriété intellectuelle. Elle note également le rôle essentiel d'un meilleur accès aux marchés et l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Le Conseil a approuvé l'intention de la Commission de créer un Groupe de haut niveau pour l'industrie du textile et de l'habillement.

Dans sa résolution du 21 janvier 2004, le Parlement européen a invité la Commission à établir un calendrier et un cadre financier précis permettant une mise en œuvre rapide des idées développées dans la communication. Il demande, entre autres, un programme européen pour le secteur du textile et de l'habillement convenablement financé - notamment dans les régions dépendant en particulier du secteur - qui prévoit une aide destinée à la recherche, à l'innovation, à la formation professionnelle et aux PME, qui accélère la suppression des obstacles non tarifaires aux échanges et la création de la zone de libre-échange pan-euro-méditerranéenne et qui instaure un contrôle rigoureux des importations chinoises dans l'UE.

Pour assurer le suivi des propositions faites dans sa communication, la Commission a créé, au début de l'année 2004, un Groupe de haut niveau pour le textile et l'habillement ayant pour mission de formuler des recommandations sur une série intégrée d'initiatives concrètes qui pourraient être entreprises au niveau régional, national, et de l'UE afin de faciliter l'adaptation du secteur aux défis majeurs et de suggérer des actions en vue d'améliorer sa compétitivité.

Le Groupe de haut niveau se compose des principaux décideurs UE dans le secteur. Il comprend des commissaires, des représentants des gouvernements de 4 États membres dont l'industrie du textile et de l'habillement est importante, un membre du Parlement européen, des industriels, des détaillants et des importateurs, des organisations professionnelles européennes, des syndicats et des représentants d'associations locales d'industriels du secteur textile et habillement. Le Groupe de haut niveau s'est réuni trois fois durant le premier semestre de 2004.

¹ COM(2003) 649 final du 29.10.2003

Au niveau des « sherpas », des groupes de travail ont été créés pour s'occuper des questions commerciales, des droits de propriété intellectuelle (DPI), de la recherche et de l'innovation, de l'éducation, de la formation et de l'emploi, des questions régionales et de la concurrence. Plus de 20 réunions ont eu lieu à ce niveau afin d'élaborer des recommandations en faveur d'actions à entreprendre.

Étant donné le peu de temps imparti pour ce premier exercice du Groupe de haut niveau, de nombreuses questions – mais pas toutes – soulevées par la Communication ont été abordées au cours de discussions. Se basant sur les conclusions des groupes de travail, le Groupe de haut niveau a présenté ses premières recommandations sous la forme d'un rapport intitulé « The Challenge of 2005 – European textiles and clothing in a quota free environment » (le défi de 2005 – Textile et habillement européens dans un environnement non contingenté) du 30 Juin 2004².

Le Conseil « Compétitivité » du 27 novembre 2003 a également invité la Commission à faire un rapport sur les progrès réalisés d'ici à juillet 2004. Cette Communication a pour objectif de répondre à cette demande, de présenter une synthèse du suivi de la Communication d'octobre 2003 et d'attirer l'attention sur plusieurs propositions concrètes d'actions qui sont décrites de manière plus détaillée dans le document de travail ci-joint de la Commission sur les recommandations du Groupe « Textile et Habillement » de haut niveau³.

2. SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR UE DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

La situation économique du secteur du textile et de l'habillement dans l'UE est toujours difficile. Après des baisses sensibles de la production et de l'emploi au cours des trois dernières années, on estime qu'en 2003, la production a continué de diminuer de 4,4% et l'emploi de 7,1% (UE-25, source: Eurostat). Cela est dû à une combinaison complexe de facteurs. Premièrement, le secteur a subi le contrecoup du ralentissement économique dans l'UE et sur ses principaux marchés d'exportation. Deuxièmement, l'évolution du taux de change du dollar US et de l'euro a continué à avoir des conséquences négatives sur la compétitivité des prix de plusieurs types de produits. Et, troisièmement, le développement de la zone Euro-Med et les perspectives de nouvelles réalités économiques après 2005 à la suite de l'élimination des quotas, ont entraîné d'autres délocalisations de la production dans et à l'extérieur de l'UE-25.

3. RECOMMANDATIONS DU GROUPE « TEXTILE ET HABILLEMENT » DE HAUT NIVEAU

Le rapport du Groupe de haut niveau⁴ confirme que la stratégie la plus appropriée pour l'avenir du secteur du textile et de l'habillement de l'UE devrait se concentrer sur les avantages concurrentiels de l'industrie européenne. Ces derniers vont de pair avec les progrès continus dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la

² Le texte complet du rapport du Groupe « Textile et Habillement » de haut niveau est disponible sur le site : http://europa.eu.int/comm/enterprise/textile/documents/hlg_report_30_06_04.pdf

³ SEC(2004) 1240 of 13.10.2004

⁴ voir note de bas de page 2

formation, ainsi qu'avec la construction progressive de la zone de libre-échange pan-euro-méditerranéenne et la création de conditions de concurrence équitable dans les questions commerciales, en particulier en ce qui concerne l'accès aux marchés et la protection effective des droits de propriété intellectuelle.

De plus, il convient de garantir des conditions cadres appropriées – l'accent étant mis en particulier sur les PME – afin de permettre au secteur d'exploiter pleinement son potentiel concurrentiel. À cet égard, les difficultés que rencontrent les PME pour accéder aux crédits ont été identifiées par le Groupe de haut niveau comme l'un des domaines nécessitant une évaluation et davantage d'attention de la part des autorités publiques et des personnes concernées.

Il ressort clairement du rapport du Groupe de haut niveau que, d'une part, la Commission peut utilement prendre diverses mesures pour continuer à améliorer le cadre permettant de stimuler la compétitivité du secteur du textile et de l'habillement et, d'autre part, que la réussite du secteur dépendra également d'initiatives prises par les États membres au niveau national et régional et d'actions de la part des parties intéressées.

À chacun des niveaux d'action, plusieurs initiatives concrètes sont déjà engagées, répondant ainsi à certaines recommandations du Groupe de haut niveau. D'autres seront prises dans un futur proche, comme le propose la présente communication.

Une stratégie particulière d'approche des problèmes du secteur UE du textile et de l'habillement est toutefois proposée dans quelques recommandations. La Commission estime qu'elles ne devraient pas être suivies. Cela est, en particulier, le cas concernant la demande d'un programme communautaire sectoriel pour le textile et l'habillement et la demande d'une initiative sectorielle et régionale spécifique.

3.1. Recherche et innovation

Dans le domaine de la recherche et du développement, la Commission devrait réagir positivement à la proposition d'envisager la création d'une plateforme technologique européenne afin de rédiger et de mettre en œuvre un calendrier de recherche stratégique, tout en soulignant la nécessité d'un engagement clair des partenaires de diriger et de mener à bien ce type d'initiative. De plus, les propositions de projets des partenaires au titre du 6^{ème} Programme Cadre pour la recherche et le développement ont été approuvées dans le Programme NMP⁵. Cela permettra une percée technologique dans le secteur de l'industrie du vêtement et la mise au point de processus éco-efficaces, des produits à haute valeur ajoutée ainsi que des marchés offrant un potentiel de croissance pour l'industrie textile. En outre, pour compléter des projets liés au textile déjà en cours, il est prévu de lancer un appel spécifique en 2005 dans le cadre de ce Programme NMP en vue de favoriser la recherche appliquée dans le domaine des fibres multifonctionnelles, des produits basés sur les textiles et de processus associés. Le secteur aura également l'occasion de présenter des propositions d'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en vertu de l'objectif stratégique des technologies de la société de l'information

⁵ Nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production

« ICT pour les entreprises en réseau ». Au titre du 7^{ème} Programme cadre, dont les détails sont encore en discussion, la Commission proposera une approche des PME davantage ascendante et axée sur les problèmes ainsi qu'un allègement des charges administratives et réglementaires là où cela est possible et approprié.

3.2. Éducation, formation et emploi

La Commission reconnaît l'importance du dialogue social considéré comme le moteur de réformes économiques et sociales réussies et elle continuera à le favoriser. Le dialogue social européen dans le secteur du textile et de l'habillement joue un rôle essentiel car il permet de relever les défis importants auxquels est confronté le secteur, comme par exemple : la valorisation des compétences et des qualifications, la modernisation de l'organisation du travail, la promotion de l'égalité des chances et le développement de politiques en faveur du vieillissement actif. Le dialogue social et les partenariats sociaux sont également un élément fondamental d'une restructuration efficace et responsable. Dans ce contexte, les négociations entre les partenaires sociaux constituent le moyen le plus adéquat de faire avancer les questions liées à la modernisation et à la gestion du changement.

En ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle, la Commission est d'accord avec l'analyse du Groupe de haut niveau qui constate le besoin d'une stratégie européenne de formation tout au long de la vie pour le secteur et la nécessité d'assurer une meilleure concordance entre offre et demande de formation. Au niveau européen, le Programme Leonardo da Vinci et les mesures de l'« Article 6 » du FSE fournissent le cadre de financement de projets sectoriels avec valeur ajoutée européenne et actions innovantes dans les domaines de l'emploi ainsi qu'une adaptation aux mutations industrielles.

3.3. Autres questions liées à la compétitivité

REACH

L'industrie du textile et de l'habillement est une très grande utilisatrice, en aval, de l'industrie chimique. L'impact de la nouvelle politique des substances chimiques proposées (REACH) sur ce secteur est actuellement examiné en détail par la Commission et, en coopération avec l'industrie du textile et de l'habillement, elle lance une étude d'évaluation des conséquences éventuelles de REACH pour l'industrie du textile et ses fournisseurs de produits chimiques. Les résultats de cette étude devraient être disponibles vers la mi-2005.

Droits de propriété intellectuelle

Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle (DPI), la Commission admet qu'il est important d'améliorer la protection des droits et leur application dans les pays tiers, ainsi que de sensibiliser les détenteurs de droits aux problèmes de la contrefaçon et des risques qui en découlent. Le Groupe de haut niveau demande des actions de sensibilisation efficaces, l'information des détenteurs de droits et la fourniture d'instruments appropriés pour combattre la contrefaçon et le piratage. La Commission examinera la possibilité de créer un site Internet européen sur les DPI facile à utiliser et favorisera la diffusion d'informations par le biais de séminaires et de réunions de mise en réseau.

Marquage « Made in »

Le Groupe de haut niveau n'était pas en mesure de faire des recommandations sur le marquage d'origine étant donné les avis divergents à ce sujet. Tandis que certains membres du groupe signalaient qu'il s'agissait là d'un domaine crucial pour lequel le Groupe de haut niveau devrait recommander des actions, d'autres étaient d'avis contraire car ils considéraient que le statu quo dans ce domaine ne devrait pas être modifié. La Commission est prête à étudier la question de savoir si des initiatives à cet égard pourraient ou non améliorer la position concurrentielle de l'industrie de l'UE sur son marché intérieur.

Accès au financement

Le secteur du textile et de l'habillement est dominé par les PME qui se heurtent à des difficultés croissantes pour obtenir des crédits. En même temps, plusieurs instruments financiers ne sont pas nécessairement conçus pour le type de PME travaillant dans le secteur du textile et de l'habillement. Conformément au quatrième rapport sur la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises⁶, l'accès au financement pose toujours des problèmes importants aux entreprises dans l'ensemble de l'UE, en dépit de certains progrès réalisés dans ce domaine. L'évolution de ces dernières années montre que plusieurs mesures visant à améliorer la situation ont été prises. Les expériences faites dans le cadre d'actions du secteur public, dont l'objectif est d'améliorer l'accès des petites entreprises au financement, ont montré que les meilleurs résultats sont obtenus lorsque le secteur public travaille en étroite coopération avec les marchés financiers et encourage leur développement. La Commission participe à de nombreuses initiatives visant à améliorer l'accès au financement. Les instruments financiers communautaires permettent d'exercer un effet de levier européen et de contribuer au financement des PME. L'achèvement du plan d'action « Capital Risque »⁷ constitue une réussite majeure et la mise en œuvre du plan d'action « Services Financiers »⁸ renforcera la disponibilité des prêts bancaires et des moyens de financement par des fonds propres.

3.4. Aspects régionaux

Le Groupe de haut niveau recommande plusieurs actions dans le domaine de la politique régionale. Tout d'abord, il préconise une participation accrue du secteur du textile et de l'habillement aux programmes régionaux nationaux des États membres et demande aux autorités régionales de mettre au point, avec des partenaires locaux, des plans stratégiques au niveau local en vue d'améliorer l'attribution de fonds publics. En même temps, le Groupe de haut niveau plaide en faveur d'un programme communautaire sectoriel pour le textile et l'habillement ainsi que d'une initiative régionale spécifique. Étant donné certaines expériences antérieures, la Commission n'estime pas que cela soit approprié et ne recommande pas ces programmes communautaires sectoriels spécifiques qui risqueraient de fragmenter les politiques industrielle et régionale de l'UE et de n'avoir que peu d'effets positifs sur le secteur dans son ensemble. Au contraire, la participation du secteur du textile et de

⁶ COM(2004) 64 final du 11.02.2004

⁷ http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/riskcapital_en.htm

⁸ http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/finances/actionplan/index.htm

l'habillement à des programmes plurisectoriels offre un cadre adéquat et plus efficace d'aide au secteur ; elle permet, en même temps, de diversifier la production entre divers secteurs et, en fin de compte, est plus utile à la situation économique de la/les région(s) en question.

Cependant, il existe un besoin réel d'anticiper les évolutions dans le secteur du textile et de l'habillement au cours des années à venir. Tandis que la zone euro-méditerranéenne crée les conditions nécessaires permettant au secteur d'apporter une contribution importante à la production industrielle européenne, les décideurs politiques ne peuvent ignorer le fait qu'un processus permanent de restructuration et de modernisation continuera à entraîner une baisse de l'emploi dans les années à venir. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des programmes appropriés non seulement pour aborder la question d'une meilleure formation pour les salariés du textile et de l'habillement mais également pour atténuer les conséquences socio-économiques pour les régions dans lesquelles le secteur est concentré. Dans ce contexte, il convient de noter que la Commission a récemment adopté une proposition⁹ selon laquelle les États membres devraient mettre en réserve 1% de la contribution annuelle au Fonds structurel pour l'objectif de « Convergence » et 3% de la contribution à l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » afin de faire face à des crises locales ou sectorielles imprévues liées à la restructuration économique et sociale ou aux conséquences de la libéralisation du commerce. Tout comme d'autres secteurs se trouvant dans une situation de crises imprévues ou sectorielles, le secteur du textile et de l'habillement pourrait être couvert par cette réserve de flexibilité.

Dans les régions largement dépendantes de l'industrie du textile et de l'habillement, les défis lancés par les évolutions actuelles et prévisibles doivent être abordés de manière intégrée en vue de parvenir à des solutions durables. Tandis qu'il appartient aux autorités publiques de créer les conditions cadres adéquates pouvant attirer des investissements, promouvoir l'emploi et la compétitivité, mettre en valeur les initiatives dans le domaine de la formation et du recyclage, les acteurs locaux et autres partenaires doivent présenter des propositions concrètes appropriées pour répondre aux besoins de régions particulières.

3.5. Questions de politique commerciale

D'un point de vue stratégique, la réalisation rapide de la zone pan-euro-méditerranéenne est décisive pour le secteur du textile et de l'habillement de l'UE, car elle permettra à ce secteur de maintenir l'ensemble de la chaîne de production proche du marché européen et de combiner des avantages en matière de coûts, de qualité et de proximité. La Commission reconnaît que les progrès dans ce domaine ont été lents, en particulier la conclusion des accords de libre-échange (ALE) entre les pays concernés, et la Commission estime que d'autres efforts à cet égard doivent encore être faits par les parties intéressées.

Afin d'accélérer la mise en œuvre du cumul pan-euro-méditerranéen, les représentants de l'industrie textile dans le Groupe de haut niveau recommandent

⁹ Proposition de Règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de Cohésion, COM(2004) 492 final du 14.07.2004

l'interprétation souple de l'obligation de conclure des ALE à titre de mesures temporaires, à condition que les pays concernés adoptent des règles d'origine identiques, qu'une coopération administrative judicieuse soit mise en place et que le secteur du textile et de l'habillement des pays concernés soit suffisamment libéralisé. Conformément aux conclusions de la quatrième conférence euro-méditerranéenne des Ministres du commerce, la Commission examinera la proposition du Groupe de haut niveau avec les autres partenaires pan-euro-méditerranéens. La Commission n'est toutefois pas favorable à une approche sectorielle et considère qu'outre les conditions fixées par le Groupe de haut niveau, un ALE devrait au moins être mis en oeuvre et appliqué de manière provisoire.

Les recommandations du Groupe de haut niveau insistent également sur la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés. Il s'agit d'un objectif ancien de la politique commerciale de l'UE en matière de textile et d'habillement. La Commission continuera à défendre son approche offensive en ce qui concerne les produits du textile et de l'habillement dans le cadre des négociations du Programme de Doha pour le développement, et cherchera à obtenir des conditions d'accès aux marchés de pays tiers qui sont à la fois équitables et comparables dans le monde pour les grands producteurs de textiles et de vêtements. La Commission continuera à demander aux membres de l'OMC – à l'exception des pays les moins développés – de baisser leurs tarifs douaniers au niveau commun le plus bas possible et d'éliminer les obstacles non tarifaires. Étant donné que les préférences tarifaires diminuent, des réponses alternatives aux préoccupations des pays en voie de développement qui sont fortement dépendants des exportations de textiles et de vêtements, pourraient être également mises au point comme par exemple des actions de coopération au développement en matière d'offre. Dans le cadre de négociations qui ont lieu sur une base bilatérale, la Commission continuera à exiger sur des conditions identiques pour tous les pays/toutes les régions concernées. Le 7 juillet 2004, la Commission a adopté la Communication intitulée « Pays en développement, commerce international et développement soutenable : le rôle des préférences tarifaires généralisées (SPG) de la Communauté pour la décennie 2006/2015 »¹⁰. Elle propose, entre autres, de concentrer les avantages des SPG sur les pays les plus démunis comme, par exemple, les PMA et les pays en développement les plus vulnérables.

Le secteur du textile et de l'habillement est également sérieusement préoccupé par les importations chinoises dans l'UE. Le Groupe de haut niveau demande qu'un système de contrôle des importations chinoises soit créé qui collecterait régulièrement des données sur les quantités et les prix unitaires moyens des principales catégories de produits, examinerait les conditions de production des textiles et des vêtements en Chine et évaluerait régulièrement le respect par la Chine des obligations de l'OMC, en particulier ses conditions d'accès au marché. La Commission est consciente de ces préoccupations et considère le contrôle des importations par le biais des déclarations douanières comme un autre moyen efficace pouvant être utilisé pour fournir des données sur les importations après la suppression du système des quotas. Les services de la Commission examinent les différentes possibilités dans ce domaine. La Commission a également pris l'initiative d'établir un dialogue orienté sur les résultats avec les autorités chinoises responsables

¹⁰ COM(2004) 461 final du 07.07.2004

auquel participent également des représentants de l'industrie et d'autres parties concernées.

Enfin, en ce qui concerne les instruments de défense commerciale, les services de la Commission envisagent de rédiger, avant la fin de 2004, des lignes directrices contenant les procédures et les critères que la Commission a l'intention de suivre, conformément aux règlements correspondants adoptés par le Conseil relatifs à l'application de clauses de sauvegarde, en particulier la clause de sauvegarde concernant les textiles figurant dans le protocole d'adhésion de la Chine à l'OMC. De plus, des mesures pratiques visant à faciliter l'utilisation du règlement « obstacles au commerce » et des instruments de défense commerciale par secteurs dans lesquels prédominent les PME, seront adoptées avant la fin de 2004.

4. CONCLUSIONS

Le Groupe « Textile et Habillement » de haut niveau a achevé avec succès la première partie de son travail, parvenant dans un délai très court à un consensus sur des recommandations dans un certain nombre de domaines d'importance stratégique pour l'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie. Les actions prévues par la Commission pour le suivi de ces recommandations sont décrites plus en détail dans le document de travail de la Commission joint en annexe¹¹.

Procéder aux importants changements structurels nécessaires exige évidemment, en premier lieu, des efforts et un engagement des parties intéressées, notamment des partenaires sociaux puis des autorités publiques au niveau européen, national et régional. Au niveau européen, cette communication montre qu'il est possible de tenir compte des besoins sectoriels spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre d'orientations politiques horizontales au niveau de l'UE. Dans l'ensemble des domaines couverts par les recommandations du Groupe de haut niveau, les actions en cours traitent déjà les objectifs prévus et d'autres actions ayant les mêmes buts sont envisagées. Dans d'autres cas, la faisabilité des initiatives proposées est à l'étude.

Il est important de noter que les actions proposées par le Groupe de haut niveau et reprises par la Commission s'inscrivent dans la stratégie décrite dans la Communication sur « l'avenir du secteur du textile et de l'habillement dans l'Union européenne élargie »¹². La Commission demeure convaincue que des solutions durables aux défis structurels auxquels le secteur du textile et de l'habillement est confronté, doivent être trouvées par le biais du renforcement des avantages concurrentiels de l'industrie européenne et des conditions cadres appropriées.

Les actions prévues dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de la formation et de la politique commerciale relèvent les défis en matière de compétitivité auxquels est confronté le secteur UE du textile et de l'habillement. Toutefois, les actions dans le domaine de la recherche, de l'éducation, de la formation et de l'emploi en particulier, doivent être complétées par une aide adéquate au niveau national et régional afin de favoriser les mêmes facteurs de compétitivité.

¹¹ SEC(2004) 1240 of 13.10.2004

¹² Voir note de bas de page 1.

À cet égard, plusieurs initiatives dans certains États membres constituent les meilleures pratiques de mise en œuvre sectorielle d'orientations politiques horizontales car elles axent leurs stratégies sur les facteurs de compétitivité sectorielle appropriés tout en fournissant une aide par le biais d'instruments horizontaux existants.

Dans le court délai imparti, le Groupe de haut niveau a été en mesure de traiter une part importante des questions pertinentes pour la compétitivité du secteur européen du textile et de l'habillement. Certaines questions, toutefois, devraient encore être discutées, notamment l'innovation non technologique, l'accès au financement, la coopération industrielle dans l'UE et avec des partenaires non UE. Dans certains de ces domaines, la Commission proposera néanmoins des initiatives complémentaires. Par exemple, la Commission examinera la possibilité d'une coopération industrielle plus étroite avec des partenaires méditerranéens et de leur participation à des initiatives destinées à améliorer les compétences, à promouvoir l'innovation et la protection des droits de propriété intellectuelle, en vue d'exploiter à fond le potentiel du marché pan-euro-méditerranéen et d'accroître la compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement dans la zone euro-méditerranéenne.

De plus, les conséquences de la suppression des quotas dans le secteur après janvier 2005 devront être observées de manière plus précise. La Commission recommande donc que le Groupe de haut niveau poursuive l'exercice au niveau des « sherpas » et du groupe de travail dans les mois à venir et durant l'année 2005, le Groupe de haut niveau devant lui-même se réunir avant la fin de 2005.